

## **COMPTE RENDU ET DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2023**

Le vendredi 28 avril 2023 à 20h15 le conseil s'est réuni à la mairie

Étaient présents: 7

Mme Sylvie BERTHUY.M Pascal MANSION.M Alain MARCHAUD. Mme Ingrid MAZIN.M Philippe SIGNORINI et Mme Marilyne VERNIERE

Étaient absents : 3

Mme MarieAnne COMBASTEIL (excusée).M Jean Louis POUGNET.M Vincent STOQUE

La séance a été tenue en présence du public

La séance a été ouverte par M. Alain MARCHAUD, qui a rappelé l'ordre du jour et a demandé la désignation du secrétaire de séance Mme Marilyne VERNIERE est volontaire pour assurer cette fonction.

Monsieur le maire demande d'ajouter un point à l'ordre du jour. Aucune objection n'est faite à ce sujet.

### **1/DEMANDE D'UTILISATION D'UN BIEN DE SECTION DU VILLAGE DE VENDAGE:**

M Conil a fait une demande pour utiliser une partie du « coudert » du village. Il s'agit de la parcelle ZT28 située en bien sectional de Vendage. Considérant que Mr Conil est le seul exploitant agricole à avoir le siège de son exploitation dans ce village et que le dit terrain a bien une vocation agricole, M Conil est donc prioritaire au vu des règles d'utilisation des biens sectionaux. Une convention sera donc passée entre la commune, administratrice du bien en l'absence de commission syndicale, et Mr Conil pour l'utilisation de la parcelle. Il pourra faire paître et passer ses animaux et pour cela installer une clôture amovible tout en laissant l'accès au transformateur ENEDIS installé sur ce terrain. Il aura à sa charge l'entretien de la partie qu'il utilisera.

Pour : 4            contre (1) : MAZIN            Absentions (2) : MANSION et BERTHUY

### **2/DEMANDE DE SUBVENTION "FOND VERTS":**

L'école a actuellement une chaudière à gaz et certaines portes sont anciennes. Une rénovation énergétique est donc envisagée.

Pour prétendre à une subvention dite « Fonds verts », il faut tout d'abord faire un audit énergétique pour évaluer les pertes de chaleur et évaluer le gain que l'on obtiendra après rénovation. S'il est de plus de 30% nous pourrions prétendre à une aide.

Des devis ont été demandé à 3 sociétés pour faire le bilan énergétique : deux ont répondu, reste un devis à recevoir. Toute fois le devis le moins cher sera retenu et l'étude réalisée.

Voté à l'unanimité

### **3/SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :**

A ce jour cinq associations comunales en ont fait la demande. 200 euros seront attribués à chacune (CHASSE, APE, La LOCO,Comité des Fêtes et APABM).

ADMR (200 €), Donneurs de sang (50 €) et Centre Jean Perrin (50 €)

Voté à l'unanimité

### **4/TARIF DU COLUMBARIUM**

Le columbarium est terminé, on dispose de :

4 cavurnes de 4 à 5 places

6 cases de 2 à 3 places

Et un jardin du souvenir

#### Tarif Pour la délivrance de concession

CAVURNE peut être réservée 50 ans pour 600 euros

30ans pour 350 euros

CASE peut être réservée pour 50 ans à 700 euros

30 ans à 400 euros

Le JARDIN DU SOUVENIR lui peut être mis à disposition à 50 € (une plaque pourra être installée après avoir fait les démarches administratives à la mairie

Voté à l'unanimité

#### **5/REGLEMENT ET TARIF DE LA SALLE POLYVALENTE:**

Actuellement les tarifs sont de 65 euros si la personne est de la commune

et 250 euros si la personne est hors commune

- . Un supplément hivernal pour les réservations entre le 1er octobre et le 31 mars sera demandé pour le surcout énergétique : 5 euros /jour
- . utilisation de la sono : 5 euros

.Chaque association de la commune pourra réserver la salle gratuitement une seule fois par trimestre.

.Toute réservation doit être faite avant le 10 du mois précédent la date voulue.

Voté à l'unanimité

#### **6/ ECLAIRAGE PUBLIC Les Bordes:**

Les travaux sont à hauteur de 400 à 600 euros pour réparer la gaine qui est bouchée pour pouvoir raccorder l'électricité au lampadaire existant.

Un engagement sera signé avec M. CHASSAGNON pour prendre à sa charge la moitié des frais

Voté à l'unanimité

#### **7/ DELIBERATION DE VIREMENT DES FOSSES DES BORDES :**

Les travaux s'élèvent à 960 € HT. Il est préférable de les mettre en investissement pour percevoir du FCTVA. La décision modificative est votée à l'unanimité.

#### **8/ MOTION DES SYNDICATS DE L'EAU :**

La compétence eau évolue et en 2026 elle reviendra, si rien n'est fait, aux communautés de communes.

La création d'un syndicat unifié permettrait de garder cette compétence.

Une motion proposée par le Syndicats des Eaux soutenant cette démarche nous est proposée.

Voté à l'unanimité

#### **9/ REGLEMENT PLATEFORME DES DECHETS :**

Une plateforme pour les déchets verts (branches, herbe ...) est située à Saint-Beauzire dans la rue après le local de chasse. Un règlement pour l'utilisation de cette plateforme est étudié.

Nous pensons à une inscription en mairie des utilisateurs qui recevront le code d'un cadenas qui empêchera tout dépôt « sauvage » par des entreprises ou des personnes extérieurs à la commune.

#### **10/QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES:**

CONTENEUR A VERRE DE LA SALLE POLYVALENTE

Lors du prochain vidage du conteneur : il sera déplacé à son endroit initial à côté de la salle polyvalente.

BAC A COMPOST :

Un bac à compost sera installé Place de la PRADA

CONTENEURS DE LA SALLE :

Deux grands conteneurs vont être rajoutés pour compléter.

La séance a été levée à 22h40

Prochaine réunion le 9 juin, date imposée par la préfecture à toutes les communes participant à l'élection des SENATEURS.